

**CIMETIERE COMMUNAL**  
**REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON**

**PROCES-VERBAL DE CONSTAT D'ABANDON**

Le neuf novembre deux mil douze, à quatorze heures, Nous Jean RUPERT Maire de BEGUEY, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par l'article L. 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et les articles R. 2223-12 et suivants du même code, et en conformité de notre avis en date du 25 octobre 2012, régulièrement publié, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné du Major QUENNESSON, Commandant la Brigade de Gendarmerie de Cadillac, et de Messieurs Francis BESSON, 1<sup>er</sup> Adjoint et Jean-Claude BEUNE, Conseiller Municipal,

Avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état des concessions indiquées ci-après, lesquelles ont plus de trente ans d'existence :

- REDEUILH Paulin / BORDES Léopold - concession n° 13 (caveau) : sans entretien - non fleuri - présence de mousse et de rouille.
- Mme LAVILLE née CHAPERON - concession n° 65 (caveau) : sans entretien - non fleuri - monument cassé - présence de mousse et de rouille.
- Madame Elodie MONLUN née BERGÈS / BELAIR - concession n° 66 (caveau) : sans entretien - non fleuri - présence de mousse et de rouille.

- Mme LESPÈS née COURTÈS / LIVRAN - concession n° 68 (caveau) : sans entretien - non fleuri - monument cassé - présence de mousse et de rouille.
- Mme CAILLY - concession n° 71 (caveau) : sans entretien - non fleuri.
- Mme veuve DESPUJOLS - concession 74 (caveau) : sans entretien - non fleuri - monument en pierre cassé - présence de mousse et de rouille.
- BOY / PLANTAT Yves - concession n° 77 (caveau) : sans entretien - non fleuri.
- Mme veuve COICAUD - concession n° 91(caveau) : sans entretien - non fleuri - présence de mousse et de rouille.

De ces constatations, dont il résulte que lesdites concessions ont cessé d'être entretenues et se trouvent dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles du Major QUENNESSON, Commandant la Brigade de Cadillac et de Messieurs Francis BESSON, 1<sup>er</sup> Adjoint et Jean-Claude BEUNE, Conseiller Municipal.

Fait à BEGUEY le 9 novembre 2012

Le Maire,



Jean RUPERT

Le Commandant de Brigade,

M. QUENNESSON

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Francis BESSON

Jean-Claude BEUNE,

Conseiller Municipal